



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des territoires
Service Environnement, Eau, Préservation des Ressources
Cellule Procédures Environnementales

Commune de LA VEUVE

AUTORISATION

d'exploiter une centrale d'enrobés située
sur le territoire de la commune de LA VEUVE
par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST

Il est donné avis au public que :

par arrêté préfectoral n°2015-A-31-IC en date du 8 avril 2015, la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST est autorisée à exploiter une centrale d'enrobés située sur le territoire de la commune de LA VEUVE.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce document soit en mairie de LA VEUVE, soit à la Direction départementale des territoires de la Marne (SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40 boulevard Anatole France – BP 60554 – 51000 Châlons en Champagne cedex).

Châlons-en-Champagne, le 10 avril 2015

Pour le préfet et par délégation
la Chef de Cellule procédures environnementales
Signé : Bernadette FABRY